



MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE,  
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

INSPECTION GÉNÉRALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

**RAPPORT RELATIF A UN CONFLIT SURVENU A  
LA FEDERATION FRANCAISE DE TAEKWONDO  
ET DISCIPLINES ASSOCIEES ENTRE UNE  
SPORTIVE ET SON ENTRAINEUR**

Rapport établi par :

MM. Fabien CANU et Gilles GRENIER,  
Inspecteurs Généraux de la Jeunesse et des Sports



RAPPORT

RELATIF A UN CONFLIT SURVENU A LA FEDERATION  
FRANCAISE DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES  
ENTRE UNE SPORTIVE ET SON ENTRAINEUR

*établi par*

*Fabien CANU*

Inspecteur général de la jeunesse et des sports



*Gilles GRENIER*

Inspecteur général de la jeunesse et des sports





Certains passages de ce rapport ont été occultés en application des dispositions suivantes de l'article 6 de la loi n°78-753 du 18 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public :

Ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs :

-dont la communication porterait atteinte à la protection de la vie privée, au secret médical et au secret en matière commerciale et industrielle ;

-portant une appréciation ou un jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou facilement identifiable ;

-faisant apparaître le comportement d'une personne, dès lors que la divulgation de ce comportement pourrait lui porter préjudice.



# SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	page 2
<b>I- LE CONTEXTE DU CONFLIT</b>	
<b>I-1- La première intégration de Marlène HARNOIS au pôle Taekwondo         d'Aix-en-Provence.....</b>	<b>page 3</b>
<b>I-2- La parenthèse canadienne.....</b>	<b>page 3</b>
<b>I-3- Le second séjour au CREPS d'Aix-en-Provence.....</b>	<b>page 4</b>
<b>I-4- La naturalisation française.....</b>	<b>page 5</b>
<b>I-5- La médaille olympique et ses conséquences.....</b>	<b>page 6</b>
<b>II- L'INCIDENT DU 6 AVRIL 2013 ET SES CONSEQUENCES</b>	
<b>II-1- L'incident du 6 avril .....</b>	<b>page 7</b>
<b>II-2- La gestion de l'incident par la DTN.....</b>	<b>page 8</b>
<b>II-3- Les accusations de Marlène HARNOIS publiées dans la presse.....</b>	<b>page 9</b>
<b>III- LA POSITION DES RAPPORTEURS</b>	
<b>III-1- Le profil des deux principales protagonistes.....</b>	<b>page 10</b>
<b>III-2- Les accusations de harcèlement et de violence.....</b>	<b>page 12</b>
<b>III-3- Le mariage.....</b>	<b>page 14</b>
<b>III-4- Le fonctionnement du pôle France de l'INSEP.....</b>	<b>page 15</b>
<b>CONCLUSION ET PRECONISATIONS.....</b>	<b>page 16</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>page 19</b>

## Introduction

Une sportive en activité, accueillie au pôle France de Taekwondo implanté au sein de l'INSEP et médaillée de bronze aux Jeux Olympiques de Londres, a porté par voie de presse de graves accusations à l'encontre de la fédération française de taekwondo et disciplines associées (FFTDA) et de deux de ses cadres d'Etat. Cette athlète d'origine canadienne, Mme Marlène HARNOIS, se dit victime de harcèlement moral, voire même de violences, de la part de son entraîneur, Mme Myriam BAVEREL. Elle affirme également que la FFTDA, par l'intermédiaire de son directeur technique national (DTN), M. Philippe BOUËDO, et de Mme BAVEREL, entraîneur national, lui aurait demandé de contracter un mariage blanc pour obtenir la nationalité française.

M. Philippe BOUËDO a été recruté par la FFTDA en 1997 comme DTN sur un contrat à durée déterminée. Il bénéficie depuis le 1<sup>er</sup> mai 2009 d'un contrat à durée indéterminée au titre de la préparation olympique. M BOUËDO est donc DTN de la FFTDA depuis 16 ans. Mme Myriam BAVEREL a, quant à elle, été recrutée par la FFTDA en septembre 2005. Elle dispose aujourd'hui d'un contrat à durée déterminée de deux ans (du 01/11/2012 au 31/10/2014) au titre de la préparation olympique pour assurer la mission d'entraîneur national auprès de la même FFTDA.

Pour faire la lumière sur les faits évoqués et pouvoir notamment apprécier les éventuelles responsabilités des deux cadres d'Etat mis en cause, une mission d'inspection générale a été diligentée par note du directeur du cabinet du 30 mai 2013. Par note de leur chef de service en date du 4 juin 2013, MM. Fabien CANU et Gilles GRENIER<sup>1</sup>, inspecteurs généraux de la jeunesse et des sports, ont été désignés pour accomplir cette mission. Une réunion de cadrage s'est déroulée le 3 juin 2013. Elle a fixé la date de remise du rapport à la fin du mois de juillet et précisé qu'une note d'étape devrait être rendue dès le 1<sup>er</sup> juillet.

Le présent rapport intervient après que les rapporteurs ont entendu vingt-cinq personnes liées à cette affaire, dont ses principaux protagonistes. La mission a également été destinataire d'un mémorandum de 23 pages accompagné de 52 documents transmis par la FFTDA et d'un dossier comportant 16 éléments préparé par l'avocat de Mme HARNOIS. C'est en prenant en compte l'ensemble de ces informations que les rapporteurs se sont forgés les convictions qu'ils expriment dans ce rapport.

Pour rédiger ce document, les inspecteurs se sont attachés, dans un premier temps, à décrire le contexte du conflit qui oppose aujourd'hui de façon violente Mme Marlène HARNOIS à son entraîneur, Mme Myriam BAVEREL. Ils ont ensuite essayé de comprendre l'incident déclencheur du 6 avril et d'en analyser les conséquences, avant d'exposer leur position sur le conflit et sur l'affaire en général.

---

<sup>1</sup> Annexe 1 : Lettre de mission



## I- LE CONTEXTE DU CONFLIT

### I-1- La première intégration de Marlène Harnois au pôle Taekwondo d'Aix-en-Provence

C'est en septembre 2001 que Marlène Harnois intègre une première fois, à l'âge de 14 ans, le pôle France de Taekwondo implanté au CREPS d'Aix-en-Provence. Elle est alors un espoir prometteur de ce sport au Canada mais les différents problèmes qu'elle rencontre alors, d'ordres personnel, familial et sportif, avaient incité sa mère, alors présidente d'une structure appelée « Taekwondo Québec », à demander au DTN, Philippe BOUËDO, sa prise en charge pour une année par la FFTDA au titre de la « solidarité francophone ».

D'origine nord-américaine et loin de ses attaches, sans autre lien semble-t-il avec sa mère que l'envoi régulier d'argent, Marlène HARNOIS a très vite été confrontée à des problèmes d'intégration. Face à ces difficultés à la fois scolaires et comportementales, le responsable du pôle, M. Patrick STANCZAK, qui ne rencontre aucun problème sur le plan sportif avec Marlène HARNOIS, demande cependant à Myriam BAVEREL, sa condisciple sélectionnée aux Jeux Olympiques de Sydney en 2000, et son aînée de cinq ans, de s'occuper particulièrement de cette jeune sportive, de devenir en quelque sorte sa tutrice. Cette mesure n'est pas suffisante et elle est exclue du CREPS quelques semaines avant la fin de l'année scolaire. Cette décision est prise sans qu'un conseil de discipline soit réuni à cet effet, la directrice en poste au moment des faits nous ayant expliqué que Marlène HARNOIS « n'était pas alors considérée comme une athlète de haut niveau et qu'elle était gérée directement par la FFTDA ».

### I-2- La parenthèse canadienne

Après avoir obtenu sa médaille olympique le 9 août 2012, Marlène HARNOIS a été beaucoup sollicitée par la presse et elle a parfois évoqué les années qui ont précédé son retour à Aix-en-Provence, c'est-à-dire la période allant de juin 2002 à septembre 2005. C'est en particulier le cas dans le quotidien *L'Equipe* du 10 août 2012 d'où est extrait ce passage d'une de ses interviews : « La France a cru en moi, a contribué à mon épanouissement. Elle m'a donné une deuxième chance. Au Canada, par manque de financement, de partenaires, j'avais complètement arrêté le taekwondo pendant quatre, cinq ans. J'étais déconnectée. Je ressemblais à Rihanna version blonde ! J'étais démobilisée. Je n'avais plus de repères, j'avais changé d'entourage, arrêté l'école... C'est pour ça qu'aujourd'hui je sais que je reviens de très loin... ».

Avec beaucoup de prudence, les rapporteurs souhaitent également faire part d'informations qu'ils ont pu recueillir de sources différentes et qui sont mentionnées dans le mémorandum daté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 rédigé par la FFTDA. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Ces informations sont les suivantes :

- au cours de cette période, Marlène Harnois est citée à comparaître devant le tribunal correctionnel de Montréal le 28 janvier 2005 « pour entrave à agent et délit de fuite » puis le 5 mai 2005 pour « avoir omis d'exécuter un travail bénévole au profit de la collectivité dans un délai de six mois »<sup>2</sup> - <sup>3</sup>. La FFTDA, dans son mémorandum, indique également « qu'entre 2003 et 2006, Marlène HARNOIS commet un certain nombre d'infractions pénales (...) qui lui vaudront une série de condamnations, dont une pour proxénétisme, alors qu'elle est encore mineure ». S'agissant de cette dernière allégation, la FFTDA, semble-t-il par manque de temps, n'en apporte pas la preuve ;
- le 16 août 2005, Marlène HARNOIS épouse à Montréal un étudiant chinois. Des rumeurs font état d'une contrepartie financière de 15 000 dollars canadiens versée à Marlène HARNOIS par son futur conjoint désireux d'acquérir la citoyenneté canadienne. Elle en demande l'annulation le 19 septembre de la même année et les pièces produites par la FFTDA dans son mémorandum font porter la responsabilité de ce mariage arrangé au seul mari.

### I-3- Le second séjour au CREPS d'Aix-en-Provence

Au cours de la même période, Myriam BAVEREL poursuit sa carrière sportive jusqu'à l'obtention de la médaille d'argent dans sa catégorie aux Jeux Olympiques d'Athènes de 2004. Elle a 23 ans et décide alors d'arrêter la compétition. Une année plus tard, et après avoir conduit une mission d'audit des pôles de Taekwondo à la demande de la FFTDA, le DTN lui propose de prendre la responsabilité du pôle France de Taekwondo d'Aix-en-Provence, là même où, naguère, elle s'entraînait.

Elle accepte cette offre et obtient l'accord de Philippe BOUËDO pour proposer à Marlène HARNOIS, avec qui elle n'a eu que de très épisodiques contacts au cours des trois années précédentes, de rejoindre la structure. En effet, Myriam BAVEREL s'était prise d'affection pour sa cadette au cours de la saison 2001-2002 et, surtout, avait décelé en elle un très fort potentiel.

Marlène HARNOIS accepte cette proposition et revient en France en septembre 2005. Se pose alors la question de son hébergement car, sans être à proprement parler « interdite de séjour » au CREPS, sa présence n'est souhaitée ni par la direction, ni par le personnel. L'établissement ayant signé une convention avec le CROUS permettant à ce dernier d'accueillir quelques athlètes majeurs, une chambre lui est donc réservée. Cependant, cette chambre n'était pas immédiatement disponible et ne faisait pas partie de celles qui avaient été récemment rénovées.

---

<sup>2</sup> Annexe 2 : Pièce administrative canadienne relative à un délit de fuite au Québec

<sup>3</sup> Annexe 3 : Pièce administrative canadienne relative à la non exécution d'une peine de travail bénévole

Aux dires de Mme BAVEREL, Marlène HARNOIS, après l'avoir visitée, la refuse à cause de son manque de confort. Face à cette situation Myriam BAVEREL propose à Marlène HARNOIS de l'héberger chez elle. Elle habite alors un logement, situé à 150 m du CREPS, qu'elle loue à M. Pascal GENTIL, taekwondoïste de haut niveau.

Cette situation particulière, qui voit un entraîneur cohabiter avec une des athlètes dont elle a la charge, sera considérée *in fine* comme une solution acceptable par l'encadrement de l'établissement comme par celui de la FFTDA car intermédiaire entre un hébergement non vraiment souhaité au CREPS et un logement éloigné de l'établissement.

Marlène HARNOIS sera donc hébergée chez Myriam BAVEREL durant les trois années précédant son intégration au pôle France de l'INSEP.

Les premiers mois de présence au CREPS auront été, selon ses responsables, assez chaotiques du fait de « *comportements très difficiles à contrôler* ». C'est pourquoi, très vite, cette athlète sera invitée à rencontrer une psychologue, elle-même ancienne sportive de haut niveau, travaillant dans l'unité de préparation mentale nouvellement créée au sein du département du haut niveau du CREPS d'Aix-en-Provence.

De l'avis général, cette expérience aura été particulièrement profitable à Marlène HARNOIS dont le comportement et le mode de relation à autrui se sont trouvés transformés.

Parallèlement, Marlène HARNOIS obtient le BEES 1<sup>er</sup> degré option Taekwondo. Par la suite, elle obtiendra le BEES du 2<sup>ème</sup> degré ainsi que, plus tard, un BTS.

#### **I-4- La naturalisation française**

Pour représenter la France dans les plus grandes compétitions internationales, l'obtention de la nationalité française est pour Marlène HARNOIS, alors Canadienne, un sésame incontournable. Cette question de la naturalisation fait l'objet d'accusations très graves portées par Marlène HARNOIS à l'encontre non seulement de Myriam BAVEREL mais aussi de Philippe BOUËDO, le DTN. En effet, elle les accuse de l'avoir contrainte à un « mariage blanc » afin de faciliter son obtention de la nationalité française.

Deux versions des faits s'opposent.

##### **A) La version de Marlène HARNOIS**

*« Myriam BAVEREL m'a dit : « si tu veux rester en France et être prise en charge par la fédération tu te maries. Sinon tu dégages ». Je suis tombée des nues mais je l'ai fait. J'avais 18 ans, je n'étais pas allée à l'école et j'étais toute seule avec un visa touristique (JDD du 02/06).*

Marlène HARNOIS dit avoir rencontré M. X (21 ans, basketteur à Roanne), avec qui elle se marie le 2 juin 2006, par l'intermédiaire de Myriam BAVEREL. Depuis, ils ont divorcé (le 20

mai 2009) et l'ex-mari déclare : « Je suis venu en jeans et casquette. J'étais avec quelqu'un à l'époque, avec qui j'ai eu un enfant quatre mois après ce mariage blanc. J'ai accepté pour rendre service à une amie en détresse ; Myriam BAVEREL était au courant pour en avoir parlé tous les trois chez elle » (JDD du 02/06).

Pour démontrer la complicité de son entraîneur, Marlène HARNOIS met en avant le fait que Myriam BAVEREL et sa sœur, qui était bibliothécaire au CREPS, ont été les témoins du mariage et que l'adresse de M. X fournie à la mairie d'Aix-en-Provence était celle de Myriam BAVEREL.

#### B) La version de Myriam BAVEREL et de Philippe BOUËDO

Ils réfutent totalement la version de Marlène HARNOIS. Selon eux, obtenir la nationalité française était une véritable obsession pour la Canadienne.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

#### I-5- La médaille olympique et ses conséquences.

Au lendemain des Jeux Olympiques de Pékin, la FFTDA décidait de regrouper les meilleures féminines et les meilleurs masculins sur le site de l'INSEP. En conséquence, Marlène HARNOIS quitte Aix-en-Provence pour Paris au début du mois de septembre 2008. Elle sera rejointe par Myriam BAVEREL un an plus tard, en septembre 2009. A noter que pendant cette période Marlène HARNOIS envoie à son ex entraîneur des courriels affectueux laissant à penser que les relations entre ces deux personnes sont sereines et amicales<sup>4</sup>.

En obtenant la médaille de bronze olympique le 9 août 2012 après deux titres européens et une médaille de bronze aux championnats du monde de 2011, Marlène HARNOIS décrochait le graal et déclarait : « J'ai toujours annoncé que les Jeux seraient le combat de ma vie » (L'équipe du 10/08/2012). Elle se déclarait également fière d'être française et ne tarissait pas

<sup>4</sup> Annexe 4 : Courriels de Marlène HARNOIS à Myriam BAVEREL

d'éloges vis-à-vis de Myriam BAVEREL : « Elle a su trouver les mots. Elle m'a vendu le rêve de la médaille olympique. Avec Myriam, on a un lien particulier... » (L'Equipe du 10/08/2012).

Devenue la vedette du taekwondo français, elle répond aux multiples sollicitations des journalistes qui apprécient son histoire, son accent québécois, son intelligence, sa disponibilité... Comme pour la plupart des médaillés olympiques, elle va connaître durant les mois suivants les Jeux une période de fatigue psychologique communément appelée le « blues post olympique ». L'accumulation du stress précédant la compétition, de l'épuisement consécutif à une intense préparation, de la fatigue liée aux sollicitations de toutes sortes et le sentiment de vide qui apparaît après de telles échéances perturbent, on le sait, l'équilibre psychologique de beaucoup de sportifs de haut niveau.

Marlène HARNOIS a vécu cette période de manière d'autant plus déstabilisante qu'elle n'a pas souhaité couper avec le taekwondo et qu'elle espérait davantage de retombées, notamment financières, de sa médaille olympique. Elle a éprouvé les grandes difficultés à combattre dans sa catégorie de poids jusqu'à ne pas pouvoir se présenter aux championnats de France de janvier 2013.

## II- L'INCIDENT DU 6 AVRIL 2013 ET SES CONSEQUENCES

### II-1- L'incident du 6 avril 2013

Dans le cadre de l'entraînement du collectif féminin, une séance dite d'opposition est organisée à l'INSEP entre les membres de l'équipe de France et une sélection de jeunes franciliens. Au cours de cette séance, Marlène HARNOIS conteste à plusieurs reprises les décisions d'arbitrage et, de façon plus générale, adopte un comportement inacceptable aux yeux de Myriam BAVEREL et de ses deux entraîneurs adjoints.

Très mécontente de l'attitude de l'ensemble de l'équipe, Myriam BAVEREL décide de réunir les athlètes en fin de séance pour leur faire part de sa déception. Elle annonce également à cette occasion que Marlène HARNOIS, qui avait refusé d'obtempérer aux injonctions des entraîneurs adjoints et dont le statut de médaillée olympique lui impose selon elle d'être particulièrement exemplaire, ne serait pas autorisée à combattre lors du prochain test prévu huit jours plus tard.

Cette décision, prise par l'entraîneur en concertation avec ses deux adjoints<sup>5</sup>, provoque la colère de Marlène HARNOIS qui se sent vexée et humiliée d'être ainsi punie devant ses camarades. Elle adopte une attitude menaçante à l'égard de Myriam BAVEREL et quitte la réunion de « débriefing » en pleurant et en hurlant sous le coup de la colère : « Je ne remettrai plus les pieds

---

<sup>5</sup> Annexes 5 et 6 :

*dans cette salle. Le taekwondo français peut m'oublier* ». Le 9 avril, elle se plaint de la situation par courriel au DTN, Philippe BOUËDO<sup>6</sup>.

## II-2- La gestion de l'incident par la DTN

Lorsque Marlène HARNOIS menace de quitter la séance de « débriefing », Myriam BAVEREL lui indique qu'elle en a tout à fait le droit mais qu'elle prend alors le risque de ne pouvoir réintégrer l'entraînement le lundi suivant. Mme HARNOIS étant quand même passée à l'acte, son entraîneur contacte téléphoniquement le jour même M. Daniel EMELIN, le DTN adjoint, pour lui rendre compte de cet incident. Ce dernier en informe aussitôt le DTN qui lui demande en retour de recevoir Marlène HARNOIS en présence de M. Oury SZTANTMAN, le coordonnateur du pôle France de l'INSEP, afin de trouver une issue à ce conflit.

Le lendemain, Mme BAVEREL adresse un courriel à Daniel EMELIN dans lequel elle récapitule les différents incidents survenus avec Marlène HARNOIS entre juillet 2011 et avril 2013<sup>7</sup>. Le 10 avril, elle demande au DTN<sup>8</sup> de réunir un conseil de discipline pour étudier la situation et joint à son courriel son propre descriptif de l'incident. En effet, elle estime que la fréquence des incidents impose désormais de prendre des sanctions à l'encontre de Marlène HARNOIS.

Très occupé par ses activités internationales, Philippe BOUËDO gère à distance et en lien avec son adjoint, la sortie de crise. Il est présent à l'INSEP le 11 avril et provoque une réunion avec son adjoint et le coordonnateur du pôle.

Le 15 avril, M. EMELIN indique à Myriam BAVEREL qu'il a eu un entretien avec Mme HARNOIS au cours duquel il lui a indiqué au nom de la FFTDA :

- qu'elle était mise à l'écart des entraînements dans l'attente d'une solution durable ;
- qu'elle serait convoquée par le DTN ou par une commission de discipline afin de s'expliquer sur l'incident ;
- qu'elle pourrait se « mettre au vert » et revenir au mois de septembre ;
- qu'elle réintégrerait le collectif en septembre après avoir rédigé une lettre d'excuses à son entraîneur ;
- que, si elle souhaitait toutefois se présenter aux Championnats du monde de la fin du mois de juillet, sa préparation s'effectuerait, soit au CREPS d'Aix-en-Provence en compagnie de Michael BORROT, soit à l'INSEP hors collectif pôle en étant encadrée par Oury SZTANTMAN.

Pendant la même période, M. Roger PIARULLI, président de la FFTDA, et le DTN multiplient en vain les demandes de rencontres auprès de Mme HARNOIS. L'affaire, dont tous les spécialistes du sport de haut niveau rencontrés disent qu'elle est d'une grande banalité, prendra une dimension médiatique à partir du 29 mai soit un mois et demi après l'incident.

---

<sup>6</sup> Annexe 7 : Courriel de Marlène HARNOIS à Philippe BOUËDO

<sup>7</sup> Annexe 8 : Incidents impliquant Marlène HARNOIS répertoriés par Myriam BAVEREL

<sup>8</sup> Annexe 9 : Rapport circonstancié (incident du 6 avril) de Myriam BAVEREL

### II-3- Les accusations de Marlène HARNOIS publiées par la presse

Les accusations portées par Mme HARNOIS dans les médias sont concomitantes à un article paru dans *L'Equipe* du 29/05 intitulé « *Harnois, le clash* »<sup>9</sup>. Cet article fait référence à des accusations de menaces physiques et psychologiques portées par cette sportive de haut niveau à l'encontre de son entraîneur. Il donne essentiellement la parole à Mme BAVEREL et à M. BOUËDO. Ce dernier indique à la presse : « *Je pense que c'est une athlète qui a disjoncté après les Jeux. Elle est en pleine dépression, elle est paumée* ». C'est à partir du lendemain que les accusations se précisent. Une interview de Marlène HARNOIS est publiée dans le même journal avec un titre-choc : « *Je veux briser la loi du silence* » et un sous-titre accrocheur : « *Marlène Harnois avoue avoir été terrorisée par les méthodes dictatoriales de Myriam Baverel, son entraîneur* »<sup>10</sup>. Dans cet article, Mme HARNOIS avoue implicitement qu'elle a déclenché les hostilités en indiquant que selon elle : « *La Fédé allume des feux pour masquer celui que j'allume, moi* ». Elle fait ainsi référence à une interview donnée la veille à une journaliste de l'AFP qui sera abondamment reprise.

Les différentes interventions de Mme HARNOIS peuvent être regroupées par thématiques, seules les plus représentatives sont mentionnées ici :

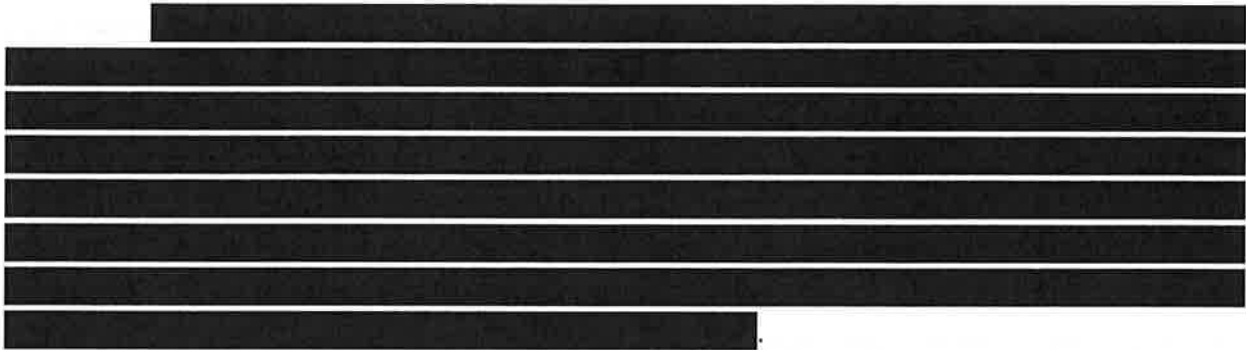
- Myriam BAVEREL : « *Toute puissante* », « *Elle inspire la peur à tout le monde, elle fait régner sa loi* » (*L'Equipe* du 29/05) ;
- Philippe BOUËDO : « *Un système vicié. Avec à sa tête depuis 16 ans un Philippe BOUËDO qui passe son temps à l'international* » (*L'Equipe* du 29/05) ;
- Le harcèlement : « *Elle m'a régulièrement harcelée, insultée et même giflée* » (*L'Equipe* du 29/05) ;
- Le mariage : « *Après quelque mois au pôle d'Aix, on m'a dit soit tu fais le mariage blanc soit tu dégages* » (*RMC/Sport* le 30/05) ; « *Elle (MB) m'a dit qu'elle avait vu avec le DTN et que ce n'était pas possible de me faire naturaliser par le ministère et que je devrais faire un mariage blanc* » (*Aujourd'hui en France* du 30/05) ; « *Plus tard, Myriam m'a dit « on croyait que tu ne le ferais pas, que tu allais craquer et rentrer au Canada » (...) et comme par hasard, une semaine après, j'ai reçu le versement de l'aide fédérale* » (*JDD* du 02/06) ;
- Le rôle de la France : « *C'est grâce à la France que j'ai eu cette médaille, sans la France ça n'aurait pas été possible* » (*RMC/ Sport* le 20/05) ; « *J'espère que ça va me permettre de renouer avec les valeurs du sport français qui m'ont tant fait vibrer* » (*Infosport+* le 19/06) ;
- La défense d'une cause : « *C'est dommage que personne ne parle, je veux briser la loi du silence* » (*L'Equipe* du 29/05) ; « *Je suis contente d'avoir pu en parler. Car je ne suis pas un cas isolé. Beaucoup d'athlètes ont souffert en silence. Je demande du respect et de la dignité* » (20 minutes du 20/06) ; « *C'est sûr que ce n'est pas le combat que je voulais mener. Le combat que j'aurais souhaité* »

<sup>9</sup> Annexe 10 : Article du journal « *L'Equipe* » du 29 mai 2013

<sup>10</sup> Annexe 11 : Article du journal « *L'Equipe* » du 30 mai 2013







B) Marlène HARNOIS

Avant d'évoquer le profil de Marlène HARNOIS, les rapporteurs veulent indiquer qu'il leur est difficile de ne pas être influencés par le contenu de leur entretien<sup>11</sup> avec elle au cours duquel cette athlète a multiplié les médisances et présenté certains événements avec une mauvaise foi qui est pour eux évidente.

Marlène HARNOIS a débuté le taekwondo à l'âge de quatre ans et y a très vite excellé. Son enfance a été manifestement très compliquée. Elle explique sans doute des difficultés comportementales d'une gravité telle que la fédération canadienne (ou sa mère qui était alors présidente de « Taekwondo Québec ») ait sollicité la FFTDA pour qu'elle accueille pendant une saison en France cette jeune sportive prometteuse dans le cadre d'une opération liée à la solidarité francophone.

C'est ainsi que Marlène HARNOIS rejoint à 14 ans le pôle d'Aix-en-Provence dirigé avec des méthodes quasi militaires par Patrick STANCZAK. Ce premier passage se solde par un échec.

Elle retourne au Canada avant la fin de l'année sportive et scolaire et, de son propre aveu, coupe tout lien avec le taekwondo au motif qu'elle ne trouve pas dans ce pays les conditions de pratique et d'entraînement lui permettant de progresser.

Comme il l'a été indiqué précédemment, de nombreux témoignages, corroborés par les éléments fournis par la FFTDA dans son mémorandum, démontrent que Marlène HARNOIS a eu à plusieurs reprises pendant cette période un comportement de délinquante.

Sollicitée directement par Myriam BAVEREL pour réintégrer le pôle d'Aix-en-Provence dont elle prend la responsabilité, Marlène HARNOIS accepte ce projet avec, en perspective, l'obtention d'une médaille aux Jeux Olympiques.

Ses premiers mois au pôle sont un peu chaotiques mais son comportement s'améliore sensiblement au sein de l'établissement et les résultats sportifs sont au rendez-vous. Elle offre l'image d'une jeune femme enjouée, intelligente, communicative et ayant du succès... et en aucun

---

<sup>11</sup> Annexe 12 : Compte rendu de l'entretien avec Marlène HARNOIS

cas celle d'une personne harcelée, contrainte en permanence et placée sous l'emprise exclusive de son entraîneur.

Après son titre de championne d'Europe – obtenu immédiatement après sa naturalisation – Marlène HARNOIS intègre le pôle France de l'INSEP que rejoint Myriam BAVEREL une année plus tard en tant que responsable du collectif féminin.

La préparation des Jeux Olympiques de Londres, l'enjeu sportif et le niveau d'exigence élevé de Mme BAVEREL ont rendu la saison 2011-2012 difficile pour Marlène HARNOIS. Elle recommence alors à poser de nombreux problèmes à son encadrement : incidents au tournoi de qualification olympique de Kazan, lors du retour d'un déplacement à Bakou et à l'occasion d'un stage en Guyane, outrage à agent de police, exclusion du collectif pendant une semaine. Ces difficultés sont révélatrices de la relation très compliquée qu'entretient cette sportive avec l'autorité.

Après l'obtention de sa médaille olympique, Mme HARNOIS n'a pas voulu mettre sa carrière sportive entre parenthèses pendant quelques mois comme elle aurait pu légitimement y prétendre. Elle s'est au contraire immédiatement projetée vers les Championnats du monde de juillet 2013 qui se déroulent au Mexique. Peut-être craignait-elle que ses problèmes récurrents de comportement, jamais vraiment sanctionnés, n'incitent la FFTDA et son entraîneur, devenue responsable de l'ensemble des équipes de France de taekwondo, à la mettre progressivement sur la touche. Peut-être également était-elle déçue par les retombées médiatiques et financières, qu'elle imaginait certainement plus conséquentes, de son exploit de Londres. Peut-être, enfin, prenait-elle conscience que ses difficultés à demeurer dans sa catégorie de poids et ses piètres performances depuis la reprise de la saison sportive, compromettaient singulièrement ses chances de bien figurer au Mexique, voire même d'être sélectionnée : problèmes de poids aux Open de Corée en novembre 2012, puis de Las Vegas en janvier 2013 - sa mère et elle ayant envisagé de lui faire prélever 2x400g de sang pour l'aider à être compétitive dans sa catégorie - absence à l'Open d'Allemagne pour cause de blessure, impossibilité de se présenter aux championnats de France dans sa catégorie.

La dimension « nord-américaine » de la mentalité de Mme HARNOIS est souvent mise en avant pour la décrire, y compris par elle-même. Cette particularité se concrétise par exemple par un recours fréquent au « *storytelling* » pour décrire son propre parcours. Les rapporteurs ont pu ainsi constater, au travers de ses déclarations aux médias, que Marlène Harnois avait successivement développé trois types de discours :

- avant l'obtention de la médaille olympique et tout de suite après, cette sportive a abondamment brodé autour de la thématique du « rêve olympique » et de la belle histoire de la jeune canadienne qui « revient de loin » et qui doit tout à la France, son pays d'adoption ;
- après l'incident du 6 avril qui l'a opposée à son entraîneur, son discours récurrent a été celui d'une athlète maltraitée de longue date par la FFTDA et ses cadres techniques (harcèlement, violences, mariage forcé) ;

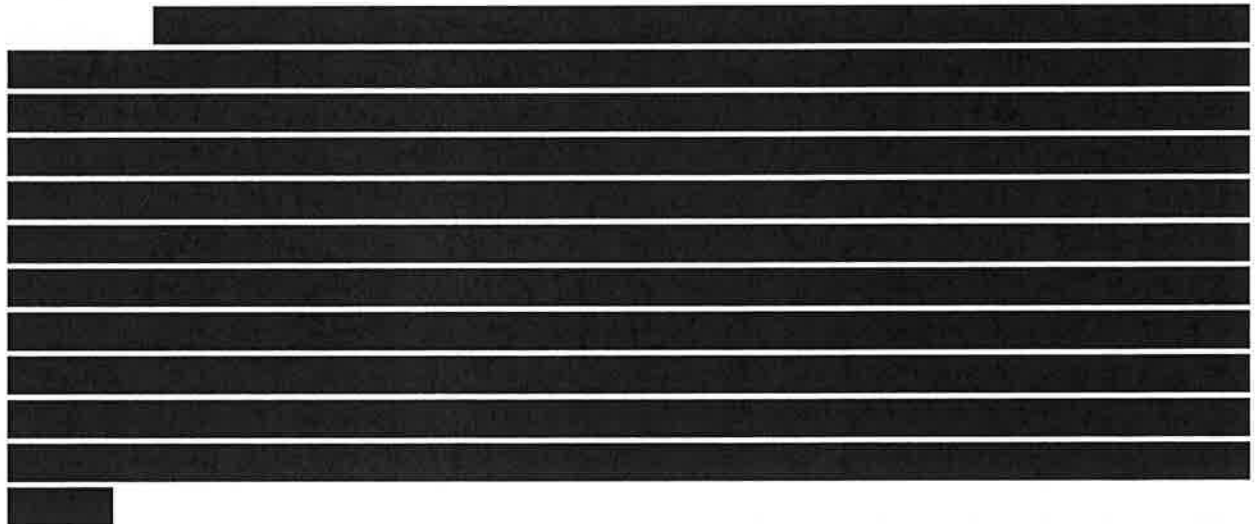
- depuis quelques semaines, le discours a évolué et Marlène HARNOIS se présente désormais comme la représentante d'une cause qui la dépasse, celle des sportives maltraitées et des femmes battues en général.

### III-2- Les accusations de harcèlement et de violence

Pour vérifier la véracité des accusations portées par Marlène HARNOIS contre son entraîneur, les rapporteurs ont analysé les différents et nombreux témoignages écrits des athlètes en leur possession, envoyés spontanément ou transmis par les conseils des deux parties. Ils ont rencontré certains d'entre eux et évoqué cette situation avec des cadres du CREPS d'Aix-en-Provence, de l'INSEP et de la DTN du taekwondo.

Ils ont noté que les témoignages à charge provenaient de sportifs ou de sportives souvent déçu(e)s par le tour qu'avait pris leur carrière et enclins à en faire porter la responsabilité à Myriam BAVEREL qui, souvent, avait été leur collègue d'entraînement à Aix-en-Provence. Les rapporteurs ont également la preuve que Marlène HARNOIS a menacé des athlètes, en activité ou non, de révéler certaines informations concernant leur vie privée s'ils ne témoignaient pas en sa faveur (et elle est passée à l'acte au moins une fois)<sup>12</sup>.

Les médecins salariés de l'INSEP et de l'équipe de France de Taekwondo, ainsi que les cadres des établissements fréquentés par les deux protagonistes (INSEP et CREPS d'Aix-en-Provence), sont en revanche unanimes pour indiquer qu'ils n'ont jamais eu connaissance de faits de harcèlement susceptibles d'être reprochés à Mme BAVEREL, que ce soit à l'encontre de Mme HARNOIS ou de toute autre sportive placée sous son autorité. Les cadres techniques du taekwondo, qui ne portent pas tous Myriam BAVEREL dans leur cœur, confirment ces témoignages.

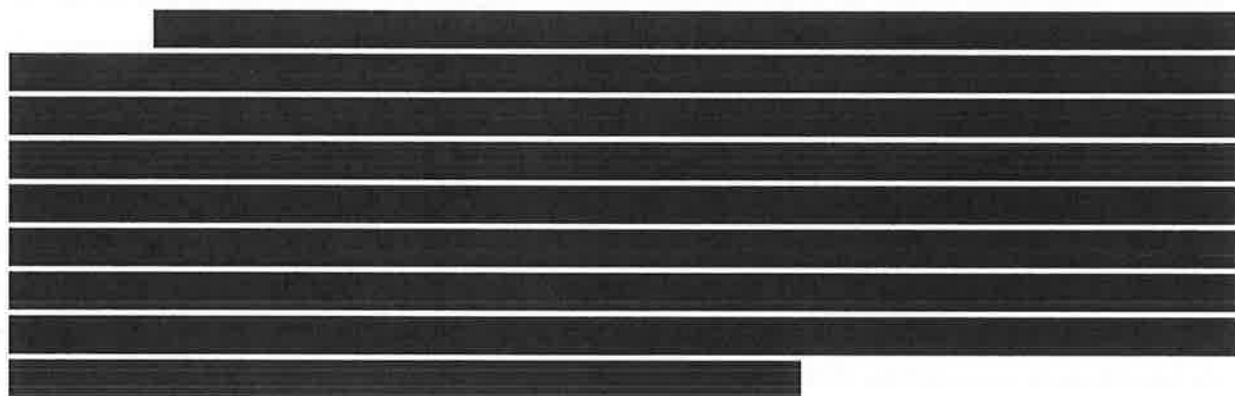


<sup>12</sup> Annexe 13 et 14 : SMS de menaces de Marlène HARNOIS à l'encontre d'Anne-Caroline GRAFFE et Pascal GENTIL

Pour autant, ils n'imaginent pas Marlène HARNOIS, avec le caractère bien trempé qui est le sien et les difficultés personnelles qu'elle a connues et traversées depuis son enfance jusqu'à l'âge adulte, ait pu, comme elle l'affirme, accepter sans broncher d'être harcelée par son entraîneur pendant tant d'années et qu'elle ait attendu d'avoir 26 ans pour porter ses accusations. Mme HARNOIS ayant également confié aux rapporteurs que son entraîneur l'avait à plusieurs reprises lésée financièrement, ils ne s'expliquent pas pourquoi, à aucun moment de sa carrière, elle ne s'est ouverte de cette situation auprès de ses référents administratifs ou sportifs, ni déposé une main-courante ou une plainte.

Les rapporteurs ont la conviction que les accusations de harcèlement portées à l'encontre de Myriam BAVEREL sont sans fondements.

### III-3- Le mariage



Les rapporteurs ont la conviction que ni la FFTDA, ni ses cadres techniques n'ont exercé un chantage au mariage vis-à-vis de Marlène HARNOIS. En revanche, il est évident, et d'ailleurs assez légitime au regard de l'investissement consenti en faveur du double projet de Marlène HARNOIS, que cette fédération a souhaité sa naturalisation afin qu'elle puisse représenter la France dans les grandes compétitions.

Il est tout à fait inconcevable que cette fédération ait pris le risque d'exiger de Marlène HARNOIS un mariage blanc en échange de la poursuite de sa formation au CREPS, mariage blanc qui, au demeurant et comme on l'a vu, n'assurait en rien une naturalisation suffisamment rapide de l'intéressée pour lui permettre de participer aux prochains Jeux Olympiques<sup>13</sup>.

Il faut également rappeler que Mme HARNOIS avait été l'instigatrice, ou la victime si on se réfère aux documents fournis par la FFTDA, d'un précédent mariage arrangé au Canada<sup>14</sup>. Ces mêmes documents démontrent que ce premier mariage n'avait pas été annulé lorsque Marlène HARNOIS a épousé M. X . Elle était donc en situation de bigamie et il n'est toujours pas prouvé que son premier mariage ait été annulé.

<sup>13</sup> Annexe 16 : Acte du mariage français du 2 juin 2006

<sup>14</sup> Annexe 15 : Demande d'annulation du mariage canadien datée du 6 juillet 2006

Il est donc fort probable que ce mariage a été voulu par Marlène HARNOIS qui pensait ainsi obtenir plus facilement sa naturalisation. Il a été contracté avec son ami de l'époque, lequel, comme un des rapporteurs ont pu le constater lors d'un entretien avec lui, souhaitait avant tout lui rendre service et n'y attachait donc qu'une importance très relative.

[REDACTED]

[REDACTED]

#### III-4- Le fonctionnement du pôle France de l'INSEP

La lettre de saisine de l'inspection générale de la jeunesse et des sports du 30 mai 2013 précise que la mission doit aussi porter sur les conditions de fonctionnement du pôle France de Taekwondo de l'INSEP, structure d'entraînement des équipes de France féminine et masculine. A l'issue de leur mission, les rapporteurs effectuent un certain nombre de constats portant sur l'organisation de la structure et, plus largement, sur le fonctionnement de la direction technique nationale de cette discipline.

Des tensions entre Myriam BAVEREL et d'autres personnes de l'encadrement du pôle, y compris le DTN adjoint, ont été évoquées à plusieurs reprises lors des entretiens. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

La mission a pu constater qu'un nombre anormalement élevé de personnes liées au taekwondo exprimaient une véritable amertume, voire de la rancœur, à l'endroit de la FFTDA et de sa direction technique nationale. Les rapporteurs s'interrogent donc sur la capacité des uns et des autres à résoudre avec un minimum de sérénité les différents litiges ou conflits générés par les décisions prises à l'égard de certain(e)s athlètes et entraîneurs.

Les rapporteurs estiment particulièrement urgent et nécessaire qu'une autorité fédérale incontestable et permanente soit rétablie sur le pôle France de l'INSEP et sur l'ensemble du secteur du haut niveau fédéral. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Ils tiennent également à affirmer qu'ils n'ont en aucun cas constaté, de la part des agents publics composant cette direction technique nationale, des fautes professionnelles telles que des suites disciplinaires pourraient être engagées à leur encontre.

## Conclusion et préconisations

A l'issue d'une enquête qui aura duré deux mois, les rapporteurs sont convaincus qu'aucune faute professionnelle ne peut être reprochée aux deux cadres techniques mis en accusation par Mme Marlène HARNOIS. Ils sont conscients que cette sportive de haut niveau a connu des conditions d'entraînement exigeantes et rigoureuses mais ils ont la conviction qu'elle n'a en aucun cas, comme elle le prétend, été victime de harcèlement de la part de son encadrement et de Mme Myriam BAVEREL en particulier. De même, ils n'envisagent pas que son second mariage, avec M. X, ait pu lui être imposé par la FFTDA.

Il est incontestable que ce conflit opposant principalement Marlène HARNOIS et Myriam BAVEREL est très douloureux pour les intéressées et qu'il peut entraîner, pour chacune d'entre elles, des conséquences difficiles aujourd'hui à évaluer et à anticiper. Mme HARNOIS a réagi à sa manière et en fonction de ce qu'elle croit être son intérêt. Mme BAVEREL, quant à elle, est profondément meurtrie par les accusations dont elle fait l'objet et par la façon dont elles ont été relayées par les médias (et qui sont en partie une conséquence de la stratégie de communication adoptée par la FFTDA).

[REDACTED]

[REDACTED]

Les rapporteurs ont également été troublés par l'abondance des témoignages qu'ils ont pu recueillir à l'occasion de leur enquête. Ces témoignages sont dans leur très grande majorité particulièrement engagés ; ils sont parfois spontanés mais le plus souvent suscités et communiqués par les deux parties au conflit, Mme HARNOIS et la FFTDA. Nombre d'entre eux laissent transparaître une amertume, une rancœur, voire des blessures anciennes et toujours pas

cicatrisées, qui interrogent sur la capacité de cette jeune fédération – elle est née en 1995 et le taekwondo est devenu discipline olympique en 2000 - à régler avec un minimum de savoir-faire et de sérénité les conséquences d'un système de sélection, inhérent à la discipline, particulièrement drastique.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



## ANNEXES

- 1) Lettre de mission ;
- 2) Pièce administrative canadienne relative à un délit de fuite au Québec ;
- 3) Pièce administrative canadienne relative à la non exécution d'une peine de travail bénévole ;
- 4) Courriels de Marlène HARNOIS à Myriam BAVEREL ;

[REDACTED]

- 7) Courriel du 9 avril de Marlène HARNOIS à Philippe BOUËDO ;

[REDACTED]

- 10) Article du journal « l'Equipe » du 29 mai 2013 ;
- 11) Article du journal « l'Equipe » du 30 mai 2013 ;
- 12) Compte rendu de l'entretien avec Marlène HARNOIS ;
- 13) SMS de menaces de Marlène HARNOIS à l'encontre d'Anne-Caroline GRAFFE ;
- 14) SMS de menaces de Marlène HARNOIS à l'encontre de Pascal Gentil ;
- 15) Demande d'annulation du mariage canadien datée du 6 juillet 2006 ;
- 16) Acte du mariage français du 2 juin 2006 ;

[REDACTED]

## ANNEXE 1



### MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le Directeur du cabinet

Paris, le 30 mai 2013

*Si gnale*

**NOTE**  
à l'attention de  
**Monsieur le chef du service de l'inspection générale de la jeunesse et des sports**

**OBJET : Conflit Marlène HARNOIS / Fédération Française de Taekwondo**

Mme Marlène HARNOIS, sportive médaillée olympique aux Jeux Olympiques de Londres qui figure dans les effectifs du pôle France de taekwondo de l'INSEP, a porté par voie de presse de graves accusations à l'encontre de la Fédération française de taekwondo et de certains de ses cadres, M. Philippe BOUEDO, directeur technique national et Mme Myriam HAVEREL, entraîneuse national.

Je vous demande en conséquence de mettre en œuvre dans les meilleurs délais une mission d'inspection générale ayant pour objet d'enquêter sur ces accusations et de me fournir un éclairage et des recommandations.

Je souhaite en particulier être en mesure d'apprécier, outre les éventuelles responsabilités de Mme Myriam HAVEREL et de M. Philippe BOUEDO, fonctionnaires relevant du ministère, les conditions de fonctionnement du pôle France précité.

Le rapport consécutif à la mission me sera adressé à la fin du mois de juillet 2013 mais je souhaite disposer, pour le 1<sup>er</sup> juillet, d'une note d'étape me permettant de prendre connaissance des premières analyses de la mission.

*J'attire votre attention sur la nécessité de  
respecter ce délai.*

Pascal SANJUAN

ANNEXE 2

DÉNONCIATION	INFORMATION
<p>CANADA PROVINCE DE QUÉBEC District Montréal Localité Montréal Dossier 500-01-000904-059 Numéro dossier plaignant SQ-170041110020 Les présentes constituent la dénonciation de Phaneuf Gaston Occupation Adresse Sûreté du Québec</p>	<p>CANADA PROVINCE OF QUÉBEC District of Locality of Record Complainant Record Number This is the information of  Occupation Address</p>
<p>qui déclare: J'ai des motifs raisonnables de croire que HARNOIS Mariève né(e) le 1986-10-22 permis de conduire adresse 1780, Croissant Turgeon Brossard (Québec) J4W 3H5</p>	<p>who states: I have reasonable grounds to believe that born on driver's licence address</p>
<p>Me X X</p>	
<p>1. Le ou vers le 10 novembre 2004, à Montréal, district de Montréal, conduisant un véhicule à moteur, alors qu'elle était poursuivie par un agent de la paix conduisant un véhicule à moteur, dans le but de fuir, a omis d'arrêter son véhicule dès que les circonstances l'ont permis, commettant ainsi l'infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité prévue à l'article 249.1(1)(2)b) du Code criminel.</p>	
<p>2. Le ou vers le 10 novembre 2004, à Montréal, district de Montréal, a résisté à André BERNARD, un agent de la paix agissant dans l'exécution de ses fonctions, commettant ainsi l'infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité prévue à l'article 129a)e) du Code criminel.</p>	
<p>C'est pourquoi je demande justice et je signe</p>	<p>Therefore I pray justice be done and I sign</p>

ANNEXE 3

DÉNONCIATION / SOMMATION

INFORMATION / SUMMONS

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
District Montréal  
Localité Montréal  
Dossier 500-01-006903-058  
Numéro dossier plaignant TJSPM-2004032702  
Les présentes constituent la dénonciation de  
Bastien Huguette  
Occupation *Huguette Bastien*  
Adresse Tribunal de la Jeunesse

CANADA  
PROVINCE OF QUÉBEC  
District  
Locality of  
Record  
Complainant Record Number  
This is the information of  
Occupation  
Address

qui déclare: j'ai des motifs raisonnables de croire  
que HARNOIS Marlène  
né(e) le 1988-10-22  
permis de conduire  
adresse 11311, Armand-Lavergne  
Montréal-Nord, Qc H1H 5W3

who states: I have reasonable grounds to believe  
that  
born on  
driver's licence  
address

Me X X

- 1. Entre le 23 juin 2004 et le 23 décembre 2004, à Montréal, district de Montréal, a omis ou refusé de se conformer à une peine spécifique imposée en application de l'alinéa 42(2)l), tel qu'ordonné le 23 juin 2004 dans le dossier portant le numéro 525-03-028811-040, à savoir: exécuter un travail bénévole au profit de la collectivité dans un délai de six mois, commettant ainsi l'infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité prévue à l'article 137 de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

SOMMATION FIXÉE LE ~~23 juin 2005~~  
SUMMONS FIXED AT: *21/10/05*

C'est pourquoi je demande justice et je signe  
*Huguette Bastien*  
Dénonciateur

Therefore I pray justice be done and I sign  
\_\_\_\_\_  
Informant

## ANNEXE 4

**Courriels de MH en 2008 (après sa rentrée à l'Insep) à MB (entraîneur du pôle d'Aix) :**

Le 28 sept. 2008 à 21:44, Marlene-Mercedes Harnois <benzie@hotmail.fr> a écrit :

Yo baverouille

Je viens de prendre ton email, merci de me l'avoir envoyer, c'est chill j'ai réussi a l'imprimer et je le poste demain matin!!! Desole pour hier j'ai manque de batterie et j'etais coincer dans un fucking parking, L ENFER lol j ai mis plus d'une heure pour en sortir!!!! Sinon j'ai vraiment hate de te parler, te raconter ma formation un peu c'est nouveau pour moi mais ca me plait et ca me donne un equilibre a la fois. Et toi ta formation j'ai trop hate de savoir comment t'as vecu ta rentrer a la fac, et de savoir comment ca se passe avec georges et booba si il garde la peche!!! Bon moi je vais dormir j'ai lu toute la journee je suis etourdie lol

Je te tel demain des que j ai une pause

gros bisou et bonne soiree

Le 12 oct. 2008 à 13:07, Marlene-Mercedes Harnois <benzie@hotmail.fr> a écrit :

Tu sais que t'es trop mignone, ca m'a fait tellement plaisir de te voir cette semaine, tu me manques c'est bizarre!! Ma mere est arrivee hier avec toutes ses fringues pleines de paillettes lolll faut pas chercher d'ou vienne mes fautes de gouts vestimentaires!!! Bon je te tel ce soir jai pleins de trucs a te raconter et je me rapelle plus si je t'ai dit que j'avais rendez vous au chirurgien lundi a 15H45, les medecins de l'INSEP pensent que j'ai peut etre besoin d'etre operer car ma fracture n'est toujours pas consolider je t'envoie le scanner en piece jointe !

Le 22 oct. 2008 à 21:05, Marlene-Mercedes Harnois <benzie@hotmail.fr> a écrit :

Coucou mimi! je t'envoies la photocopie de mon scan! Gros bisou a toi et geore j'espere que tu vas bien et j'ai trop hate de descendre te voir un peu!!!

Marlene xoxox

ANNEXE 5

[REDACTED]

[REDACTED]

|

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

ANNEXE 6

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

ANNEXE 8

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



ANNEXE 9

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

Date : 29/05/2013  
 Pays : FRANCE  
 Page(s) : 17  
 Rubrique : Automobile  
 Diffusion : 319796  
 Périodicité : Quotidien  
 Surface : 19 %

L'ÉQUIPE



## Harnois, le clash

Médaillée de bronze olympique, Marlène Harnois accuse sa coach de menaces physiques et psychologiques et ne s'est plus entraînée depuis le 6 avril.

L'AFFAIRE A DÉMARRÉ le 6 avril dernier, à l'INSEP. L'encadrement avait convié une jeune sélection mixte d'Ile-de-France à venir se 'rotter à l'élite tricolore. « Au cours de l'un de ses combats, Marlène a parlé de manière incorrecte à l'arbitre (improvisé pour l'occasion), résume l'entraîneur national Myriam Baverel, médaillée d'argent olympique en 2004. Je suis intervenue en lui disant de se calmer. Elle a recommencé et, là, je lui ai ordonné de fermer sa gueule. Dans la foulée, on a débriété. Je lui ai répété que son comportement était inacceptable et je lui ai annoncé qu'elle ne participerait pas à la prochaine séance de ce genre, une semaine plus tard. Elle s'est alors levée, m'a demandé de répéter et elle s'est approchée de moi. Voyant son attitude, je lui ai demandé si elle voulait m'en coller une. Elle a juste répondu que le taekwondo français pouvait l'oublier. »

Trois jours après cet épisode, Philippe Bouëdo, le directeur technique national, reçoit un mail de la part de Marlène Harnois, médaillée de bronze (-57kg) à Londres. « Elle y faisait état de menaces physiques et psychologiques de Myriam à son égard, rapporte le DTN. Et ce depuis longtemps. » De son côté, la coach ne comprend pas. « Sa démarche n'a pas de sens, soufflait-elle hier. Quelque chose m'échappe. Ça m'inquiète. Aujourd'hui, elle est dans la souffrance, moi dans la compassion. »

### Privée de Mondiaux

Un clash brutal et étonnant entre deux femmes que tout semblait étroitement rapprocher. À commencer par cette médaille de bronze ramené des Jeux de Londres par Harnois, vingt-six ans. « J'ai recensé une quarantaine d'articles où Marlène remercie Myriam pour ce podium, reprend Bouëdo. Elle lui rend hommage. » Bien des années avant, Baverel a tenu le rôle de « tutrice » lorsque Harnois a débarqué du Québec, à quatorze ans, au



LONDRES, EXCEL ARENA, 9 AOÛT 2012. — Après sa médaille de bronze olympique, Marlène Harnois a souvent rendu hommage à son entraîneur, Myriam Baverel (à gauche).

(Photo Stéphane Mantey/L'Équipe)

CREPS d'Aix-en-Provence. « Je l'avais prise en affection », explique l'entraîneur. Virée de la structure pour n'avoir pas respecté certaines règles, la Canadienne s'en retourne chez elle, décidée à faire une croix sur sa discipline. La retraite est des plus précoces. Elle revient finalement en France sur l'insistance de Baverel, quand celle-ci rejoint l'encadrement fédéral, en 2005. Harnois vivra chez cette dernière. Trois saisons plus loin, elle prendra la nationalité française.

Jointe hier par SMS, l'athlète, qui aurait pris un avocat et contacté le ministère, n'a pas souhaité s'exprimer dans nos colonnes (elle devrait

donner sa version des faits aujourd'hui). Sous le couvert de l'anonymat, un membre de la Fédération croit savoir qu'elle ne sera « évidemment » pas retenue pour les Championnats du monde (15-21 juillet, au Mexique). Le DTN, qui ne l'a eue qu'au téléphone depuis le 6 avril, souhaite la rencontrer pour « voir ce qu'on peut faire pour elle, ce qu'elle souhaite au fond. » Quant à Myriam Baverel, elle conclut : « Marlène (suspendue sine die) a certainement été la fille la plus ambitieuse que j'ai entraînée. Et mon niveau d'exigence au travail a toujours été en cohérence avec les ambitions de l'athlète. Le pour-

quoi lui appartient, le comment m'appartient. Ce qu'on vit là est incompréhensible. Marlène et moi nous sommes déjà bruyées mais ça n'a jamais été aussi long et violent. Maintenant, des athlètes qui pètent les plombs après les Jeux, ça arrive... » Observateur attentif du comportement de ses pairs, un international prolonge : « Myriam et Marlène entretiennent une relation ambiguë. Elle n'appartient qu'à elles et elle est faite de montagnes russes. Ça se frite régulièrement ! » Il semble néanmoins improbable que les mcraeuans se recollent cette fois-ci.

OLLIVIER BIENFAIT

Date : 30/05/2013  
 Pays : FRANCE  
 Page(s) : 13  
 Rubrique : Taekwondo  
 Diffusion : 319795  
 Périodicité : Quotidien  
 Surface : 15 %

**L'ÉQUIPE**



## « Je veux briser la loi du silence »

**MARLÈNE HARNOIS**, médaillée de bronze olympique, en conflit avec sa Fédération, avoue avoir été terrorisée par les méthodes dictatoriales de Myriam Baverel, son entraîneur.

« QUE S'EST-IL PASSÉ le 6 avril, quand vous avez été exclue de l'entraînement par votre coach, Myriam Baverel, à l'INSEP ?

– J'ai lu (voir *L'Équipe d'hier*) que j'avais manqué de respect à un arbitre. L'arbitre, c'était Maéva Coutant, une fille du collectif, de la famille. Jamais je n'aurais pu être insultante à son égard... Myriam Baverel, mon entraîneur, évoque à mon sujet un 'pétage' de plomb post JO, je ne peux pas laisser dire ça. La vérité est ailleurs. La Fédé allume des feux pour masquer celui que j'allume, moi.

– Vous parlez de quel précedent ?

– D'un système vicieux. Avec à sa tête, depuis seize ans, un Philippe Bouédo (le DYN) qui passa son temps à l'international et qui a délégué le pouvoir à Myriam Baverel, entraîneur, sélectionneur et directrice des équipes de France. Elle est toute puissante et elle inspire de la peur à tout le monde parce qu'elle est dure, virulente. Pourquoi Gwladys (Epanque, figure de proue de la discipline) s'entraîne avec les garçons ? Pourquoi un athlète comme Augustin Bata est parti au Gabon, pourquoi un adjoint de Myriam est en dépression ?

– Avez-vous la réponse ?

– Parce que c'est une fille qui fait régner sa loi. C'est grâce à des conflits d'intérêt extrasportifs que j'ai pu faire les Jeux de Londres. On compose avec elle ou on saute. Elle m'a régu-



PARIS, 21 MAI 2013. - Marlène Harnois, qui accuse sa coach Myriam Baverel et le DYN Philippe Bouédo, de harcèlement psychologique, ne sait pas de quoi sera fait son futur sportif.

(Photo Franck Fife/L'Équipe)

lièrement harcelée, insultée et même giflée.

– Elle a aussi été votre tutrice, vous a hébergée lorsque vous étiez adolescente.

– Elle n'a jamais été ma tutrice. Et j'ai été contrainte de vivre chez elle. J'aurais préféré avoir ma chambre dans un Crous. Et je n'ai pas eu le choix quand elle m'a proposé de fai-

re un mariage blanc (voir *par ailleurs*) C'était ça où je dégageais.

– Aujourd'hui, vous êtes suspendue et ne participerez pas aux prochains Championnats du monde, en juillet au Mexique...

– J'ai envoyé un texto à Valérie Fourneyron (ministre des Sports), contacté la CNOSF... J'ai épuisé tous les re-

cadrement de m'entraîner à Aix-en-Provence ou aux côtés de Gwladys chez les garçons. Rien n'a abouti. J'ai le choix entre rentrer au Canada ou rester en France et arrêter le haut niveau. Il y a des dizaines à m'envoyer des messages de soutien depuis que l'affaire est sortie, c'est dommage que personne ne parle. Je veux briser la loi du silence. »

OLLIVIER BIENFAIT

## ANNEXE 12

*L'entretien s'est déroulé le 19 juin 2013 dans les locaux de l'inspection générale de la jeunesse et des ports en présence de Maître Aurélien Hamelle, avocat de Mme Harnois. Il s'agit d'un relevé le plus précis et exhaustif possible des propos tenus par Mme Harnois.*

MH a débuté le taekwondo à 4 ans. Sa mère et sa sœur pratiquaient cette discipline. En 1997, à 11 ans, elle devient championne du Canada dans sa catégorie. Elle remporte l'US Open junior à 12 ans et obtient, en 2000, une médaille de bronze aux championnats du monde juniors.

MH indique que c'est le DTN du taekwondo, P. Bouëdo, qui la sollicite pour venir en France dans le cadre de la « solidarité francophone ». Elle arrive donc à Aix-en-Provence à 14 ans pour une année. Elle continue de représenter le Canada et s'entraîne avec Pascal Gentil (PG) et Myriam Baverel (MB). Elle obtient de très bons résultats lors de son passage à Aix (victoire aux championnats francophones).

Elle reconnaît des problèmes au collège mais les attribue à sa culture canadienne.

Elle voit très peu MB qui est interne mais apprend qu'elle souhaite devenir sa tutrice et qu'elle doit passer ses vacances chez elle.

Sa mère transfère 500 \$ à MB pour participer aux frais mais « elle n'a jamais la couleur de cet argent et pense qu'il a servi à acheter l'héroïne pour le copain de l'époque de MB qui se droguait ».

Elle considère que leur relation était « malsaine et ambivalente ». MB l'incite à faire le mur pour sortir en boîte avec elle et PG. Elle se perçoit comme un simple accessoire à ses côtés.

Elle est exclue du CREPS à cause d'une virée nocturne deux semaines avant le passage du brevet des collèges. Elle remarque qu'il n'y a pas eu de conseil de discipline. Il s'agit donc pour elle d'un départ à l'amiable.

Elle rentre au Canada et garde un contact avec tous les athlètes sauf avec MB. Elle lui laisse un message vocal pour la féliciter de sa médaille olympique mais MB ne lui répond pas.

Elle est licenciée à Toronto. Elle remporte l'Open de Corée sans s'entraîner du tout.

Ne trouvant pas au Canada la structure lui permettant de s'entraîner convenablement elle contacte les forces armées et envisage un engagement de 19 ans.

Devenue entraîneur du pôle d'Aix-en-Provence, MB la contacte pour lui demander de revenir en France avec prise en charge financière à 100 %, chambre au CROUS et soutien financier du club d'Aix.

La contrepartie est qu'elle représente la France aux JO (le DTN a son entrée au ministère et se fait fort de la naturaliser comme cela a été fait pour la championne de badminton).

Elle décide donc de revenir en France, emprunte de l'argent à ses proches.

Arrivée avec un visa touristique de 3 mois, MB la récupère à l'aéroport de Marignane et elles vont directement chez elle car la chambre du CROUS n'est pas disponible avant le 3 octobre. Elle ne peut être hébergée au CREPS car elle est majeure et que tous les majeurs sont logés au CROUS.

Elle dort chez MB par terre, sur un pouf. Le chien de MB est mieux traité qu'elle.

Le 3 octobre, MB lui dit qu'elle a rendu la clé de la chambre du CROUS à la demande du DTN.

MH pense que l'argent qui devait servir à régler le CROUS a été subtilisé par MB.

Cette situation isole complètement MH du collectif car elle est perçue par les autres athlètes comme le doublon de l'entraîneur. Elle vit 24 h sur 24 avec MB, sans racines et sans attaches. MB use de son autorité pour installer une emprise sur elle. Sa mère ne peut l'aider car elle est en faillite à cette époque. Comme elle doit payer ses repas chez MB, des amis lui donnent de l'argent. Elle n'a pas le droit d'utiliser l'eau chaude dans le logement (affirmation répétée à plusieurs reprises).

La question du renouvellement du visa se pose et, en novembre 2005, l'assistante du DTN lui demande de se rendre dans un pays limitrophe de la France pour demander une reconduction de 3 mois.

Face à cette situation MB lui conseille de se marier. MH lui répond qu'elle ne se sent pas prête à cela et qu'elle pensait être naturalisée grâce au ministère. Néanmoins, elle demande à MB de lui présenter quelqu'un. Cette dernière lui répond : « tu te démerdes, soit tu accepte, soit tu dégages mais on annulera ta prise en charge si tu ne te maries pas ».

Le DTN a proposé que MB et MH se pacsent (MH précisant que le recours à cette procédure n'aurait en aucun cas pu hâter sa naturalisation).

Dario Dorphéan ou Dorféan (aujourd'hui à la Réunion) est sollicité par MB pour qu'il se marie avec MH. Il n'est pas marié mais a trois enfants et demande 3 000 € à MH en échange. Mais elle n'a pas d'argent. Elle demande à un sportif du pôle, Anthony Malvaut, mais il n'a que 16 ans et il faut donc une autorisation parentale.

Pendant cette période elle est totalement dépendante de MB. Comme cette dernière lui interdit de rester seule chez elle, elle est obligée de la suivre partout et d'attendre.

Comme MB, qui a 25 ans, a une liaison avec un jeune basketteur de Roanne de 16 ans (qui se trouve être Arthur Bouëdo (AB), le fils du DTN), elle est obligée de la suivre à Roanne quand elle va lui rendre visite. C'est au cours d'un de ces déplacements qu'AB présente Laurent Norbal (LN), autre basketteur de Roanne, à MH (aujourd'hui AB téléphone à ses anciens amis de Roanne pour les influencer). MB demande alors à MH de « pigeonner » LN pour qu'il se marie avec elle.

Devant tant de harcèlement moral, MH envisage très sérieusement de retourner au Canada. MH ajoute alors que MB ne peut être crédible comme entraîneur que « par l'emprise, la peur, la pression psychologique et le harcèlement moral ». Elle indique également que MB et P. Aloïso ont eu une relation amoureuse quand elle vivait chez elle.

Elle accepte cette situation car elle est loyale et reconnaissante à la France. Elle « laisse couler » car elle n'est pas dans la confrontation. Elle reconnaît que son attitude ne fait que renforcer le sentiment d'impunité de MB.

En février 2006, MB fait venir LN à Aix et demande à MH de lui expliquer que s'il n'accepte pas le mariage, elle sera obligée de rentrer au Canada. C'est au cours de ce weekend que LN accepte le mariage.

En allant à la mairie s'occuper des formalités, MH apprend que le mariage n'entraîne pas la naturalisation immédiate et qu'elle ne pourra donc participer aux jeux de Pékin. Elle s'en inquiète mais MB lui confirme que le DTN a le bon contact au ministère.

MB lui dit aussi que sa bourse fédérale est bloquée. Elle n'a donc pas de revenus, pas de sécurité sociale et elle accepte, grâce à Dario Dorphéan, de tenir le vestiaire d'une boîte de nuit pour 40 € par soirée.

Pour constituer son dossier de mariage, elle doit obtenir du consulat de Lyon un certificat de naissance et un certificat de célibat. C'est la FFTDA qui prend les frais de ce déplacement à sa charge. Elle propose à P. Aloïso (DTN adjoint) de concourir pour le Canada afin d'obtenir une aide financière de son pays d'origine avec l'idée de quand même faire les JO pour la France. P. Aloïso refuse et lui parle des exigences du haut niveau et du sacrifice nécessaire. MB établit une attestation de domicile chez elle pour le couple et les deux seuls témoins du mariage seront les sœurs Baverel.

Elle se marie le 2 juin 2006 dans la mairie annexe (pour aller plus vite) de la ville d'Aix-en-Provence après une nuit de travail au « Castel » et une matinée d'entraînement.

Elle se rend compte que tout ça ne reflète pas son état d'esprit et ses valeurs. Elle est très mal à l'aise « avec tout ça »...

Tous les gens qui ont assisté à la cérémonie savaient que c'était un mariage blanc mais tous ne savaient pas que c'était MB qui en était l'instigatrice.

Son mari a pris le train le lendemain (le mariage n'a pas été consommé) et ils ne sont jamais revus ensuite.

Elle obtient un titre de séjour « vie privée/vie familiale » en novembre 2007. Un an plus tard, au moment de le renouveler, elle apprend qu'elle doit se rendre à la sous-préfecture avec son mari. Elle reprend donc contact avec LN qui accepte de venir à Aix pour accomplir cette formalité. Elle ne le reverra plus jusqu'au jugement de divorce en mai 2009.

En 2007, elle dépose un dossier de demande de naturalisation. Quelques jours après son mariage, elle reçoit un virement fédéral de 2 000 € (c'est le DTN qui en est à l'origine).

*[Quand on lui fait remarquer que le lien entre mariage, argent débloqué et naturalisation est très ténu, MH interprète la pression qui a été mise sur elle pour qu'elle se marie comme un test de la part de la FFTDA pour s'assurer qu'elle voulait bien combattre pour la France au JO].*

Avec le nouveau titre de séjour, elle obtient un CAE qui l'engage à travailler pour diverses sections du club omnisport d'Aix-en-Provence (fin 2007).

Elle indique que c'est Pascal Gentil qui est intervenu auprès de Brice Hortefeux pour qu'elle soit naturalisée. Elle le devient le jour de l'accréditation pour les Championnats d'Europe qu'elle remporte dans sa catégorie.

MB ne veut pas qu'elle divorce ; elle passe outre en 2009.

#### Les accusations de harcèlement

MH n'avait pas le droit de quitter la maison le week end car elle devait garder le chien de MB quand cette dernière s'absentait. MB avait une curieuse relation avec son chien.

Elle vivait sous la menace constante d'être virée. Très souvent en colère, MB la menaçait de la détruire, de la renvoyer au Canada. « Salope, pauvre merde, ta gueule » étaient des mots employés couramment par MB à son encontre, et en public très souvent.

MH pense qu'elle était le bouc émissaire du groupe car MB avait prise sur elle dans le cadre de sa vie privée. Elle pense que MB se sentait en concurrence avec elle sur tous les plans y compris sportif.

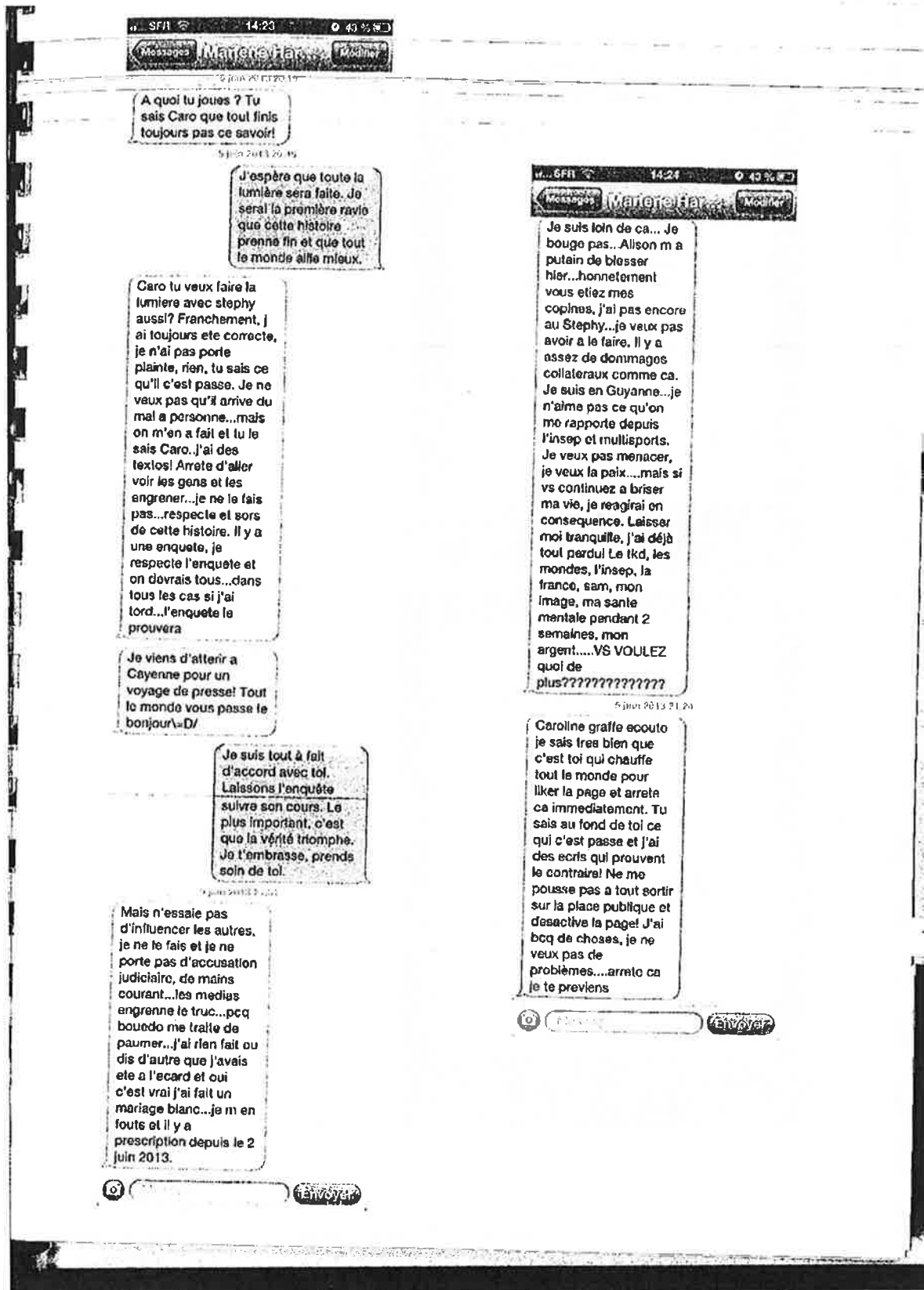
MB n'acceptait pas les certificats médicaux (« c'est pour les lâches »). Un jour qu'elle avait un certificat lu interdisant de courir (entorse), elle l'a obligée à courir pendant plusieurs kilomètres. Elle courrait derrière elle en lui criant dessus et, au final, elle lui a envoyé une claque violente derrière la tête.

Après l'Open de Hollande, en 2007, et après avoir gagné son second combat, elle se fait gueuler par MB qui lui envoie une claque. Elle est choquée et passe une heure avec Pascal Gentil (qui est un ex de MB).

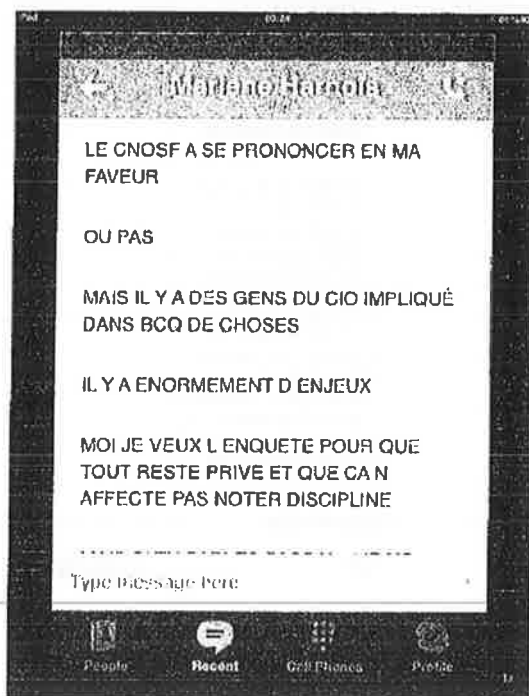
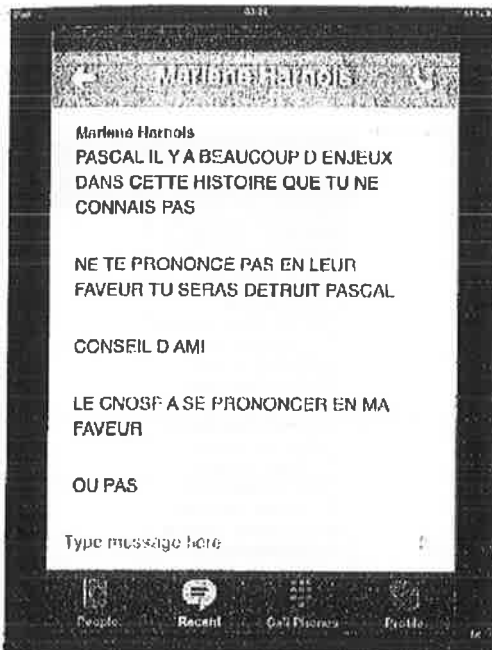
XXX

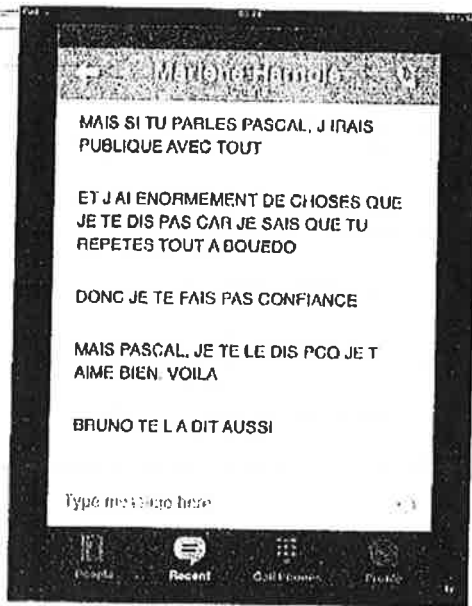


ANNEXE 13



## ANNEXE 14





ANNEXE 15

CANADA  
PROVINCE DE  
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO : 500-04-040581-051

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre de la famille)

MARLENE HARNOIS;

11sw

Partie demanderesse

c.

LI MENGWEI;

Partie defenderesse

**AFFIDAVIT DE LA DEMANDERESSE  
POUR JUGEMENT PAR DÉFAUT DE COMPARAÎTRE**

Je, soussignée, MARLENE HARNOIS, résidant et domiciliée au 1780 rue Turgeon, Brossard (Québec), J4W 3H5, district de Longueuil, déclare ce qui suit :

- 1) je suis la demanderesse en l'instance;
- 2) Le défendeur ayant fait défaut de comparaître dans le délai imparti, la présente cause a été inscrite devant cette Honorable Cour pour jugement par défaut;
- 3) Je réitère tous et chacun des paragraphes de ma demande d'annulation de mariage déposée au dossier de cette Honorable Cour et je demande que jugement soit rendu selon les conclusions de celle-ci;
- 4) Tous les faits allégués dans la présente déclaration solennelle sont vrais et sincères.

ET J'AI SIGNÉ :

À Sainte-Catherine, le 3 juillet 2006

  
MARLENE HARNOIS

À Ste. Catherine, le 3 juillet 2006



Commissionnaire à l'assermentation  
PATRICK G. CREVIER  
AVOCAT #184768-6

ANNEXE 16

Ville d'Aix-en-Provence



Etat Civil

ACTE DE MARIAGE  
COPIE INTEGRALE

N° 600013 / 2006 Marlène HARNOIS - Laurent, Gilles NORBAL

Le deux juin deux mil six à seize heures, devant Nous, ont comparu -----  
publiquement en la maison commune : -----

Laurent, Gilles NORBAL, basketeur, né à Bondy (Seine-Saint-Denis) le 20 -----  
décembre 1984, domicilié à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) 16, rue -----  
Bir-Bakeim, fils de Gilles BOIFAIRE, et de Joanne, Mathilde NORBAL, d'une part,  
et -----

Marlène HARNOIS, athlète de haut niveau, née à Montréal (Canada) le 22 octobre -----  
1986, domiciliés à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) CREPS Paca (Pont de -----  
l'Arc), fille de Normand DESROCHERS, et de Mireille HARNOIS, d'autre part. -----

Sur notre interpellation, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été fait  
de contrat de mariage ; ils ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre  
pour époux et Nous avons prononcé, au nom de la loi, qu'ils sont unis par le  
mariage ; en présence de Myriam, Emilie BAVEREL, entraîneur national de  
taekwondo, domiciliés à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) et de Christina,  
Patricia BAVEREL, étudiante, domiciliés à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône),  
témoins majeurs. Lecture faite, et invités à lire l'acte, les époux et les  
témoins ont signé avec Nous, Martine FORTEJOIE, Adjoint au Maire, , Officier  
d'Etat Civil par délégation du Maire d'Aix-en-Provence. DD. -----



Le 2 Juin 2006

Pour copie conforme,

Martine FORTEJOIE, Officier d'Etat Civil délégué,

ANNEXE 17

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]









## Table 1.1.1.1

Year	Value	Year	Value
1990	100	1995	110
1991	105	1996	115
1992	110	1997	120
1993	115	1998	125
1994	120	1999	130
2000	125	2000	135
2001	130	2001	140
2002	135	2002	145
2003	140	2003	150
2004	145	2004	155
2005	150	2005	160
2006	155	2006	165
2007	160	2007	170
2008	165	2008	175
2009	170	2009	180
2010	175	2010	185
2011	180	2011	190
2012	185	2012	195
2013	190	2013	200
2014	195	2014	205
2015	200	2015	210
2016	205	2016	215
2017	210	2017	220
2018	215	2018	225
2019	220	2019	230
2020	225	2020	235